



## offre de banque et divorce

Par **flo8757**, le **27/05/2012** à **18:53**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter une maison avec mon épouse.

Le compromis est signé et nous avons l'offre de la banque (pendant 11 jours pour le délai de réflexion).

La maison ne plait plus à mon épouse et elle souhaite divorcer plutôt que d'acheter la maison. Elle doit voir un avocat.

Est qu'une demande de divorce stopperai le processus de vente vis à vis de la banque ou est ce que le propriétaire peut nous forcer à acheter (l'attestation d'accord de la banque lui a déjà été fourni)?

Je cherche de l'aide d'urgence.

Merci d'avance de l'intérêt que vous portez à ma situation ainsi que pour vos réponses.

Par **Afterall**, le **29/05/2012** à **10:45**

[citation]Le compromis est signé et nous avons l'offre de la banque (pendant 11 jours pour le délai de réflexion).

[/citation]

Vous êtes coincé. La procédure de divorce ne concerne pas votre vendeur.

Le compromis est signé et la condition suspensive d'obtention du prêt, par l'offre qui vous a été adressée - et dont vous avez fourni copie au vendeur - est levée.

solutions possibles :

- Trouver un accord amiable avec le vendeur en lui abandonnant au besoin une partie du dépôt de garantie...
- Trouver un défaut flagrant sur la maison qui ferait repartir le délai de rétractation de 7 jours.

Par **flo8757**, le **29/05/2012** à **11:40**

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vais démarcher l'agence immobilière.